

ALBANIE

Date des élections: 14 novembre 1982

But de la consultation

Renouvellement de tous les sièges du Parlement, à l'échéance normale du mandat de ses membres.

Caractéristiques du Parlement

L'Assemblée populaire, Parlement monocaméral de l'Albanie, se compose de 250 membres élus pour 4 ans.

Système électoral

Sont électeurs les citoyens albanais âgés de 18 ans révolus, à l'exception des personnes privées du droit de vote par décision judiciaire, ainsi que des aliénés ou débiles mentaux.

Les listes électorales sont établies par les comités exécutifs des conseils populaires locaux et sont publiées au plus tard 20 jours avant la date du scrutin. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible au Parlement tout citoyen albanais qui remplit les conditions requises pour être électeur. Il n'existe pas d'incompatibilité entre le mandat parlementaire et d'autres fonctions.

Tous les candidats doivent être membres du Front démocratique. Les organisations de masse, telles que le Parti du travail d'Albanie, les syndicats, les organisations de la jeunesse, des femmes et autres, ont le droit de présenter des candidats. Les noms des candidats doivent être publiés au plus tard 15 jours avant la date du scrutin.

Est déclaré élu, pour chacune des 250 circonscriptions, le candidat qui obtient la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Lorsque, dans une circonscription, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, ou si le nombre de ceux-ci est inférieur à la moitié du nombre des électeurs inscrits, il est procédé, dans les 15 jours, à un deuxième tour de scrutin.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations générales et déroulement des élections

Le 10 novembre, au cours de la campagne électorale, M. Enver Hodja, Premier secrétaire du Comité central du Parti du travail d'Albanie et Président du Front démocratique, a prononcé un discours axé sur la politique économique, sociale et étrangère (non alignée) du Gouvernement. Le jour du scrutin, la participation a été élevée et les 250 candidats du Front démocratique à l'Assemblée populaire ont été réélus à l'unanimité; parmi les candidats élus figurent 76 femmes.

La nouvelle Assemblée s'est réunie pour la première fois le 22 novembre afin d'élire M. Ramiz Alia, Président du Presidium de l'Assemblée populaire (Chef de l'Etat), pour succéder à M. Hadji Lleshi. L'Assemblée a également approuvé la proposition de M. Hodja tendant à demander à M. Adil Carcani de rester au poste de Premier Ministre. Le 23 novembre, M. Carcani a présenté un nouveau Conseil des ministres (Cabinet), qui a été approuvé par l'Assemblée.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée populaire

Nombre d'électeurs inscrits	1627 968
Votants	1627968
Bulletins blancs ou nuls	9
Suffrages valablement exprimés	1627959
<i>Suffrages exprimés en faveur des candidats du Front démocratique.</i>	1627 959

Formation politique	Nombre de candidats	Nombre de sièges
Front démocratique	250	250

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Ouvriers	95
Membres des coopératives agricoles.	73
Juristes et enseignants.	27
Ingénieurs.	24
Economistes.	12
Médecins	11
Militaires	8
	250

3. Répartition des parlementaires
suivant le sexe

Hommes. ,	174
Femmes	76
	<hr/>
	250

4. Répartition des parlementaires
par classes d'âge

18-27 ans	12
28-40 ans	125
41-60 ans	98
Plus de 60 ans	<u>15</u>
	250